

L'an deux mil seize, le treize du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 07 décembre 2016

**Présents** : M. CHALENCON, Mme THILLIER, Mme AUDUGE, M. BONNEAU, M. DEVIENNE, M. LEGRAND, Mme FIZAILNE, M. AUXIETRE, Mme SABY, M. REGNAULT, Mme LABALTE, Mme PIGELET, Mme LE PAPE, M. RIGAUD, M. GOBET Jean-Marie, M. CHARRIER.

**Absents excusés qui donnent procuration** :

M. GOBET Daniel qui donne procuration à Mme THILLIER  
Mme CRISTO qui donne procuration à M. RIGAUD

**Nombre de membres** :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Madame Lydie SABY a été élue secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 22 novembre 2016
- 2) Tarif des locations de salles 2017
- 3) Tarif des concessions 2017
- 4) Tarif Garderie 2017
- 5) Tarif des droits de place 2017
- 6) Remboursements sinistres 2017
- 7) Dotation Cantonale Equipement 2015
- 8) Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017
- 9) Versement à la Mairie de Guérigny de la participation pour le RASED
- 10) Reprise de l'actif et du passif portant sur l'enfouissement des réseaux (transfert de la compétence aux communes suite à l'arrêté préfectoral en date du 17 janvier 2014 modifiant les statuts de la C.C.B.N)
- 11) Election des délégués communautaires
- 12) Décisions modificatives
- 13) Informations diverses

## **N°1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2016**

- Le compte rendu de la séance du 22 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

## **N°2) TARIF DES LOCATIONS DE SALLES 2017**

Sur proposition de Madame Le Maire, le Conseil Municipal adopte le nouveau tarif des locations de la façon suivante :

### Espace Associatif (Location samedi et dimanche)

Habitants de la Commune d'URZY	<b>200€</b>
Extérieur :	<b>540€</b>
<u>Location pour la journée de l'Espace Associatif ménage compris : 406€</u>	

### Location Espace Associatif pour associations extérieures à URZY

Pour activités régulières à destination de la population)

**6€** la séance (Pour participation aux frais : eau, électricité, chauffage)

### Salle de Réunion : (Location samedi et dimanche)

Habitants de la Commune d'URZY :	<b>85€</b>
Extérieur :	<b>175€</b>

### Salle de Réunion : (location à la journée, lundi, mardi, mercredi, jeudi,)

Habitants de la Commune d'URZY :	<b>43€</b>
----------------------------------	------------

Adopté à l'unanimité

## **N° 3) TARIF DES CONCESSIONS 2017**

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nouveau tarif des concessions de la façon suivante :

### Espace funéraire : concession de 50 ans

1 Place	<b>91€50</b>
2 Places contiguës	<b>264€</b>
3 Places contiguës	<b>516€</b>

### Espace cinéraire : concession de 50 ans

1 place cave urne : **70€50**

### COLUMBARIUM

Concession d'une durée de 30 ans : **1035 euros**

Concession d'une durée de 15 ans : **519 euros**

Adopté à l'unanimité

## **N°4) TARIF GARDERIE 2017**

Garderie matin : **0€83**

Adopté à l'unanimité

## **N°5) TARIF DES DROITS DE PLACE 2017**

Madame Le Maire propose de fixer le tarif du droit de place à 95€.

Adopté à l'unanimité

## **N°6) REMBOURSEMENTS SINISTRES 2017**

Le Conseil Municipal d'URZY :

- autorise Madame le Maire à encaisser les remboursements de sinistres pour l'année 2017
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement des dossiers de demande de remboursement et de dédommagements.

Adopté à l'unanimité

## **N°7) DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT 2015**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune bénéficiera au titre de la DCE 2015 d'une subvention d'un montant de 12 954 €.

Elle propose d'affecter cette subvention à l'achat et la pose du columbarium et l'achat d'une épareuse.

Adopté à l'unanimité

## **N°8) DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION DETR «PONT DE CONTRE»**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du conseil aux territoires, la Direction Départementale des Territoires (DDT) a effectué des visites sur les ouvrages d'art de la Commune. Or il s'avère que l'un des ouvrages est dans un très mauvais état.

Il s'agit d'un pont situé à Contre, qui enjambe la Nièvre et qui dessert des prés. Pour une raison de sécurité, il convient donc de réaliser une réfection de ce pont. Le plan de financement pourrait se présenter ainsi :

### PLAN DE FINANCEMENT

#### *ESTIMATION SOMMAIRE DE L'OPERATION*

#### **DEPENSES HT**

Réfection du pont	59 122€50
Réalisation et pose d'un garde-corps	7 285€40
<b>TOTAL</b>	<b>66 407€90</b>

#### **RECETTES HT**

DETR (60%)	39 844€74
Autofinancement	26 563€16

**TOTAL****66 407€90**

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions au titre de la DETR
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier (travaux, financement, subventions).

Adopté à l'unanimité

**N°9) VERSEMENT A LA MAIRIE DE GUERIGNY DE LA PARTICIPATION POUR LE RASED**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que tous les ans il est alloué une somme de 200€ au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté). Pour le bon fonctionnement de ce dernier et afin d'effectuer les tests psychométriques, l'achat de matériel dont le coût s'élève à 1561€20 est nécessaire.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de verser la somme de 200€ à la mairie de Guérigny concernant la participation de la Commune d'Urzy.

Adopté à l'unanimité

**N°10) REPRISE DE L'ACTIF ET DU PASSIF PORTANT SUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX (TRANSFERT DE LA COMPETENCE AUX COMMUNES SUITE A L'ARRETE PREFECTORAL EN DATE DU 17 JANVIER 2014 MODIFIANT LES STATUTS DE LA C.C.B.N)**

La communauté de communes des Bertranges à la Nièvre, n'ayant pas délibéré, ce point est reporté à une séance ultérieure.

**N°11 : ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES**

Madame le Maire indique qu'entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux, une nouvelle composition du conseil communautaire doit être établie suite à la fusion des communautés de communes des Bertranges à la Nièvre, du Pays Charitois, Entre Nièvres et Forêts et extension à la commune de Poiseux. Cette recomposition entraîne une nouvelle détermination du nombre de sièges de conseillers communautaires et une nouvelle représentation pour les communes membres. L'article L.5211-6-2 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une nouvelle élection a lieu pour élire les conseillers communautaires. Les sièges des conseillers communautaires ne sont pas maintenus.

Madame Le Maire invite le conseil municipal à procéder à cette élection.

- Vu l'arrêté inter préfectoral n°2016-P-1591 en date du 18 Novembre 2016 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes des Bertranges à la Nièvre, du Pays Charitois, Entre Nièvres et Forêts et extension à la commune de Poiseux.
- Vu l'article L. 5211-6-2 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant que la commune d'Urzy dispose de 4 sièges de conseillers communautaires et perd 3 sièges.

- Considérant que le conseil municipal doit procéder à de nouvelles élections pour élire les conseillers communautaires ;
- Considérant que les nouveaux conseillers communautaires sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

Liste A « URZY AU CŒUR DU VAL DE NIEVRE»

Mme JUDAS Huguette  
 Mme THILLIER Isabelle  
 Mme AUDUGE Danièle  
 M. REGNAULT Patrick

Liste B « TOUS UNIS POUR URZY »

M. RIGAUD Roger

Nombre de votants : 19  
 Bulletins blancs ou nuls : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 19  
 Sièges à pourvoir : 4

Liste A : 15 voix  
 Liste B : 4 voix

\_Quotient électoral\_ : 4,75 (nombre de suffrages/nombre de sièges à pourvoir)

Attribution des sièges

Liste A : 3,15 (nombre de voix/quotient électoral) La liste A obtient donc 3 sièges.

Liste B : 0,84 La liste B n'obtient donc aucun siège.

Reste donc 1 siège à pourvoir à la plus forte moyenne.

Pour l'attribuer, le nombre de voix obtenues par chaque liste est divisé par le nombre de sièges qui lui a été attribué augmenté d'un siège.

Liste A :  $[15 / (3+1)] = 3,75$

Liste B :  $[4 / (0+1)] = 4$

La liste B obtient la plus forte moyenne et remporte le siège restant.

**Total :**

Liste A « URZY AU CŒUR DU VAL DE NIEVRE» : 3 sièges

Liste B « TOUS UNIS POUR URZY » : 1 siège

Sont donc élus Mme JUDAS, Mme THILLIER, Mme AUDUGE et M. RIGAUD.

**N°12 : DECISIONS MODIFICATIVES**

**DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET COMMUNE**

### Fonctionnement

Article 673 D (titre annulé sur exercice antérieur)	: + 70€
Article 7067 R (redevance services périscolaires)	: + 70€

### **DECISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET COMMUNE**

#### Investissement

Article 45811 D (régularisation dossier la Grande Sommière)	: + 360€
Article 2315 R (régularisation dossier la Grande Sommière)	: + 360€

### **DECISION MODIFICATIVE N°5 BUDGET COMMUNE**

#### Investissement

Article 2183 D programme 229 (matériel informatique)	: + 1 000€
Article 21318 D Programme 277 (sanitaires école maternelle)	: + 5 000€
Article 2182 D programme 235 (matériel de transport)	: - 6 000€

Adopté à l'unanimité

### **N°13 : INFORMATIONS DIVERSES**

#### DATES A RETENIR

- ❖ 14 décembre : Noël du basket gymnase de Guérigny à 17h30.
- ❖ 15 décembre : Noël Mairie salle du Conseil Municipal à 18h30.
- ❖ 19 décembre : Réunion publique PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) espace associatif à 19h.
- ❖ 20 décembre : Temps convivial avec les salariés du CSI au Local Jeunes de Guérigny à 19h30.
- ❖ 06 janvier 2017 : Vœux du Foyer d'Accueil Médicalisé Impasse Pierre Malardier à 17h.
- ❖ 09 janvier 2017 : Vœux de la Municipalité espace associatif à 18h30.
- ❖ 11 janvier 2017 : Vœux du Centre Médico-Educatif à Feuilles à 17h30.
- ❖ 11 janvier 2017 : Assemblée Générale du comité de jumelage italien salle de réunion à 18h30.
- ❖ 22 janvier 2017 : repas du CCAS
- ❖ 23 janvier 2017 : Vœux du CSI Jacques Pillet à Urzy Salle de réunion à 18h30.

#### TRAVAUX

- Madame Le Maire indique qu'afin que soit présenté l'avant-projet sommaire concernant la construction d'une salle polyvalente, la « commission finances, travaux, urbanisme » se réunira prochainement.
- Suite à la pétition des riverains concernant la vitesse excessive au carrefour de Feuilles l'UTIR a demandé à deux propriétaires de couper ou d'élaguer leurs haies pour une meilleure visibilité. La prolongation de la portion à 50km/h devrait être effective prochainement (arrêté à la signature).
- Afin de procéder à la réalisation d'un crapauduc, le chemin de la Fontaine Cavalier a été barré.
- Concernant l'acquisition de radars pédagogiques, voir si l'on peut prétendre à une subvention au titre des « amendes de police ».

Séance levée à 20h15

Mme JUDAS

M. CHALENCON

Mme THILLIER

Mme AUDUGE

M. BONNEAU

M. DEVIENNE

M. LEGRAND

Mme FIZAILNE

M. AUXIETRE

Mme SABY

M. REGNAULT

Mme LABALTE

Mme PIGELET

Mme LE PAPE

M. RIGAUD

M. GOBET JM.

M. CHARRIER